



**DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE 3 DE L'ARRETE PREFECTORAL
N°ARS-SE-2025-01 PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE**

*Le dossier de demande de dérogation doit être adressé
au moins 2 mois avant la date prévue de la manifestation*

Coordonnées précises du demandeur :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Habilité(e) à recevoir pour le compte de (nom et prénom de l'exploitant) :

Lieu de l'événement (adresse précise, commune) :

Nature précise de l'événement :

Horaires et dates de l'événement :

Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus :

Descriptif des mesures prises pour limiter les puissances sonores pour les usagers :

Descriptif des sources potentielles de nuisances sonores :

Pour les manifestations itinérantes joindre un plan de l'itinéraire en pièce jointe

Date et signature :

Demande de dérogation à retourner, dûment complétée, à :
Monsieur le Maire de Troyes
« DIRECTION SANTE - SCHS »
BP 767
10026 Troyes CEDEX
Tel : 03 25 42 34 49 – Fax : 03 25 42 34 17
Mail : schs@ville-troyes.fr